



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors d'une séance que son Conseil a tenue le 1^{er} février 2022, le Règlement autorisant la réalisation d'une micro-bibliothèque en plein air dans le parc François-Raymond et la réfection de l'espace de jeux au parc Jean-Marie-Beaudoin, deux projets sélectionnés lors de l'appel de projets effectué dans le cadre d'un budget participatif et décrétant un emprunt à cette fin de 200 000,00 \$ (2022, chapitre 14) lequel a fait l'objet d'une procédure de demandes de scrutin référendaire auprès des personnes habiles à voter, édictée par l'arrêté 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021, qui s'est tenue du 9 au 24 février 2022 et dont le résultat a été porté à la connaissance du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, à savoir qu'aucune personne n'a exercé son droit relatif à cette procédure et approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 2 juin 2022.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 8 juin 2022.

M^e Yolaine Tremblay, greffière